

La refonte du B2i, qui correspond à la compétence 4 du Socle commun, sera applicable à la rentrée 2012.

**Elle fait une place plus large aux usages responsables des TIC et d'Internet.
On peut souligner notamment les évolutions suivantes :**

- S'approprier un environnement informatique de travail (domaine 1) :

« Il [l'élève] est sensibilisé aux risques de sécurité liés à l'utilisation de périphériques externes. »

- Adopter une attitude responsable (domaine 2) :

« L'élève s'interroge et s'informe progressivement sur les lois se rapportant à ses usages numériques. »

« L'élève sait ce qu'est une donnée à caractère personnel. Il sait ce qu'est la CNIL et quelles sont ses finalités. »

« Il est capable de retrouver les conditions d'utilisation, de diffusion et de suppression des informations personnelles lorsqu'il utilise un service en ligne. »

« Il crée ou utilise plusieurs adresses électroniques en fonction des usages ou des personnes auxquels il les destine. »

« Il identifie les situations de cyber harcèlement et demande de l'aide à un adulte. »

- S'informer, se documenter (domaine 4) :

« Il sait identifier les publicités ciblées ou contextuelles au sein d'une page web. »

« Il sait s'abonner à des flux d'information et/ou de podcast (flux RSS, baladodiffusion, etc.). »

- Communiquer, échanger (domaine 5) :

« Il s'exprime sur les réseaux, sur le web, en respectant la pluralité des opinions, la dignité et la vie privée des autres. Il est capable de critiquer dans le respect des règles. »

« Il fait preuve d'esprit critique quant aux raisons de sa présence sur un réseau social et à l'usage qu'il en fait. »

« Il adopte une attitude prudente et réfléchie face aux messages inattendus ou provenant d'inconnus.»